

Honneurs et décorations fédérales

Médailles de la reconnaissance départementale



Échelon Bronze
8 ans d'engagement
associatif



Échelon Argent
12 ans d'engagement
associatif



Échelon Or
services exceptionnels
ou à titre posthume

Médailles de la reconnaissance fédérale



Échelon Argent
20 ans - membre actif
FNSPF



Échelon Vermeil
25 ans - membre actif
FNSPF



Échelon or
services exceptionnels

Médailles fédérales des musiques de sapeurs-pompiers



Échelon Argent
10 ans



Échelon Vermeil
15 ans



Échelon or
25 ans

Médaille d'honneur



Elle récompense toute personne n'étant pas sapeur-pompier ayant fait preuve d'activité ou de bienveillance en faveur des sapeurs-pompiers et de leurs oeuvres sociales